

Note interne : 25/2023

Plan d'Actions Drogues

2023

Police Locale SeNe

Créé par : Yves Hendrix



Les drogues et non les produits stupéfiants

L'usage de substances psychoactives et les conduites addictives sont souvent déclencheurs d'innombrables conséquences néfastes en termes de santé, d'intégration sociale et de sécurité publique.

Le phénomène de la toxicomanie en particulier et ses dépendances en général est dès lors à approcher en amont et en aval de l'émergence d'un symptôme devenu observable.

S'ajoute à ce tableau que la conceptualisation de l'addiction autant que les comportements de consommation proprement dite ont toujours été marqués par le sceau de la diversité et du renouveau.

Une stratégie efficace visant à endiguer le phénomène des drogues, et des addictions au sens large du terme, doit par définition être multidisciplinaire, modulable et coordonnée. Elle porte d'une part sur les dépendances générées par l'usage de substances à savoir : les drogues d'acquisition illicite et certains produits licites, parmi lesquels figurent généralement l'alcool, le tabac et les médicaments psychotropes. D'autre part, elle inclut les comportements tels que les addictions aux jeux, aux écrans et aux nouvelles technologies de l'information, de la communication et du divertissement.

Si tous ces phénomènes partagent la toile de fond de la dépendance, ils divergent par leurs déterminants, leur visibilité, leurs imbrications et leurs conséquences directes et indirectes.

Deux mécanismes sont à mettre en place

- **Le suivi continu de la progression des actions conduites de manière transversale**
- **Les résultats obtenus au départ d'indicateurs déterminés**

L'objectif général de la présente stratégie policière

« Contribuer à atteindre un niveau de protection en termes de sécurité publique. Les aspects de la santé publique et de la cohésion sociale seraient peut-être à analyser par d'autres acteurs. Concrètement cela revient à tenter de faire diminuer la prévalence de la consommation de drogues et de conduites addictives sur l'espace public. »

Cette stratégie de travail reposera sur deux piliers :

- La réduction de l'offre :

Il s'agit de contribuer à une réduction mesurable de la disponibilité des drogues illicites et juguler les facteurs de facilitation de ces activités. Les priorités suivantes seraient à accorder :

- Renforcer la coordination transversale au sein de la police locale mais aussi la coopération avec les différents partenaires ;
- Réduire les trafics, la distribution, la vente de drogues illicites et juguler les facteurs de facilitation tout portant une attention sur les nuisances liées à la consommation d'alcool sur l'espace public ;
- Réagir efficacement face à l'évolution des tendances et à l'offre de produits ;
- Accorder une attention aux nouvelles technologies de communication qui semblent jouer un rôle important dans la facilitation de la commercialisation, du trafic et de la distribution de drogues ;
- Mettre l'accent sur la répression fondée sur le renseignement en ciblant les trafics locaux.

- Une attention sur les personnes en situation de précarité sociale séjournant de manière illégale sur le territoire :

- Il s'agit ici de prendre en considération les risques, dommages et autres nuisances liés à la consommation de drogues dont l'alcool sur l'espace public. L'objectif est de les réduire au départ d'une implication de l'ensemble des collaborateurs de la police locale à l'aide de mesures préventives, sanitaires et répressives. Cette approche nécessite une implication des partenaires sociaux et médicaux.

Quatre axes transversaux :

- La réduction des risques, dommages et nuisances :

- Il doit-être compris par « réduction des risques, dommages et nuisances » toute intervention qui cible la réduction des conséquences de troubles à la paix publique liées à la consommation de drogues (cela comprend l'alcool). Les interventions visées revêtent ici une dimension transversale dans la mesure où elles sont applicables à l'ensemble des départements tout en visant les volets préventifs, sanitaires et répressifs. Il s'agit d'investir de manière prioritaire dans des mesures efficaces et efficientes de réduction des risques, des dommages et des nuisances.

- L'information, la recherche et l'évaluation :

- Une action n'est stratégique que dans la mesure où elle s'appuie sur la connaissance du problème auquel il se réfère. La construction du savoir, son application et sa diffusion optimisées constituent les piliers d'une approche orientée sur l'efficacité. La gestion de l'information doit contribuer à une meilleure compréhension du phénomène sous toutes ces facettes mais aussi les effets à la suite des mesures installées afin que des données factuelles fiables et complètes puissent venir étayer les politiques et les actions.

- Les mécanismes de coordination interne au sein de la police locale de SeNe :

- Il y a lieu de veiller à intégrer la stratégie énoncée et les objectifs poursuivis dans le cadre général de la politique de travail au sein de la police locale de SeNe. Il s'agira de
 - Promouvoir la cohérence et la régularité des actions ;
 - Veiller à une coordination optimale des coopérations internes. Cette coordination doit s'orienter sur la réduction de l'offre (accompagnée d'une réduction des risques, des dommages et des nuisances) et cette attention sur les personnes en situation de précarité sociale séjournant sur le territoire ;
 - Garantir la gradation dans l'application des mesures en passant du préventif vers le répressif sans omettre l'axe sanitaire ;
 - Garantir que les mesures et les actions soient globales, encourager l'implication individuelle ;
 - Veiller au respect et à la protection des droits de l'homme.

- Les justes relations avec les autorités administratives et judiciaires :

- Les mécanismes de coordination devraient veiller aux synergies, à la cohérence et au respect de pratiques de travail efficaces en installant des mesures pour que l'échange d'information soit performant, en utilisant les ressources de manière efficace et en garantissant la pérennisation des acquis.

Les objectifs opérationnels :

- Contribuer à la sauvegarde du bien être individuel et collectif ;
- Organiser le travail policier au départ de la législation et d'autres instruments réglementaires en fonction des phénomènes émergents en matière de drogues et de comportements pouvant induire un sentiment d'insécurité au sein de la population ;
- Approche intégrée, équilibrée et transversale au sein de la police locale de SeNe afin de tenter de réduire la consommation sur l'espace public mais également de tenter de réduire l'offre à la consommation ;
- Contribuer à perturber le marché des drogues illicites et à réduire la disponibilité de ces substances ;
- Concourir à une diffusion qualitative des résultats en matière de suivi, de recherche et d'évaluation pour contribuer à mieux faire comprendre l'état du phénomène de la drogue sur le territoire local.

Conclusion :

L'élaboration du plan d'actions est à baser sur une concertation transversale incluant tous les acteurs de la police locale de SeNe.

Les actions retenues sont censées apporter une valeur ajoutée mesurable basée sur des objectifs réalistes dont l'implantation doit être soumise à un suivi soutenu.

Le plan d'actions doit clairement situer le cadre temporel dans lequel les interventions retenues s'inscrivent, les moyens budgétaires à mobiliser (en termes humain et matériel), les acteurs impliqués dans l'exécution et le suivi des actions.

Les mesures sont censées contribuer directement à la réalisation des deux piliers de l'objectif général.

La supervision du processus d'implantation du plan d'actions est à assurer par un groupe de pilotage à installer.

Modèle de Suivi

| Pilier | Domaine | Champ d'intervention et population ciblée | Gestionnaire et sommaire d'actions | Commentaires | Compétences et financement envisagé | Echéances | Indicateurs de résultats (R) et/ou d'Impact (I) |
|----------------------|--|---|--|---|-------------------------------------|-----------|---|
| Réduction de l'Offre | Paix publique | Actions transversales | Organisation d'actions communes | | | | Nombre d'actions menées |
| | Amélioration de la collecte de l'information | Actions transversales | | | | | Nombre d'informations |
| | Amélioration de l'efficacité du travail de police judiciaire | Actions transversales Organisation de formations | | | | | Nombre de dossiers ouverts Nombre d'amendes Nombre et type de privations de liberté Nombre et type de formations |
| Axes transversaux | Réduction des risques, dommages et nuisances | Actions transversales | Réduction des risques et prises en charge de la population consommatrice | Contrôles d'initiative au départ du RGP | | | Nombre de contrôles, de prises en charge et d'orientations |
| | Recherche et information | Etudes/Enquêtes | Améliorer l'expertise | | | | Rapport semestriel |
| | | Système d'alerte | Améliorer la gestion des secteurs | | | | Nombre et types d'alertes |
| | | Système qualité | Assurance de l'efficacité et de l'efficience | | | | Documentation qualité mise à disposition |
| | Coordination | L'optimisation veillera à suivre les tendances DirOps soutient le plan d'actions | | | | | |